



Mur de ma maison est pres a tomber

Par **ISABELLA**, le **05/11/2009** à **22:35**

Bonjour, LE MUR DE MA MAISON ACHETER IL Y 2 ANS LE 12 10 07
PENICHE COTE DE LA ROUTE NOUS AVONS PAUSE DES TIRFONDS MAIS CELA NE SUFFIT PAS C EST UNE PETITE ROUTE MAIS IL A DU PASSAGE JE NAI PRESQUE PLUS DE TALLUS ET LES FONDATION SONT DESSUS JAI BESOIN DE SAVOIR SI J AI DROIT DE DEMANDE A LA MAIRIE DE REPARE MON MUR CAR LE PASSAGE DES VOITURE ET CAMION ME FRAGILISE MON MUR ET JE N AI PAS FINI DE PAYE LA MAISON LES FRAIS SERONT TROP GROS POUR MOI MERCI AVANCE

Par **jeetendra**, le **06/11/2009** à **08:19**

[fluo]MAISON DE L'AVOCAT[/fluo]
6, allée Eugène Delacroix
76000 ROUEN
Tél : 02.32.08.32.70
Consultations générales : lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 13 h 00.
Bonjour, vous devez rapidement faire un constat de l'état du mur, de sa dangerosité par un constat d'huissier de justice avec des photos à l'appui, ne pas oublier de faire une déclaration aux assurances, un chiffrage de la remise en l'état par un entrepreneur, un expert, une demande par l'arr en mairie pour obtenir la reconnaissance de l'état de dégradation, de péril et l'autorisation de démolire le mur dangereux sont le minimum de précautions indispensable à prendre après avoir au préalable posé des panneaux pour interdire la circulation piétonne, voir cycliste, aux abords du mur, votre responsabilité, celle de la commune sont engagées. Contactez la Maison de l'Avocat de Rouen pour consulter rapidement un Avocat à ce sujet, courage à vous, bonne journée.